
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, **le 4 Décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel PAGÉ, Maire**

Étaient présents, formant la majorité des membres en exercice :

Messieurs Brault Pierre, Verrière Yves, Berroyer Jackie, Blot Frédéric

Mesdames Thomas Karelle, Vaujour Carine, Goussal Karine, Orvain Marie-Agnès

Étaient absents et excusés, ayant donné pouvoir :

Monsieur Gaumé Jean-Michel a donné pouvoir à Monsieur Berroyer Jackie

Monsieur Boquet Charlie a donné pouvoir à Monsieur Pagé Jean-Michel

Était absent et non excusé :

Monsieur Morin Sylvain

Madame Goussal Karine **est élue secrétaire de séance.**

⇒ **Délibérations**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Adopte le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023

2. **Repas des aînés**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le repas des aînés a eu lieu le Samedi 11 novembre 2023 à la salle des Lisses.

40 personnes ont répondues présentes et 10 plateaux repas ont été livrées.

Dans le cadre de cette organisation et compte-tenu de la dépense engendrée, Monsieur le Maire propose de fixer une participation financière, comme suit :

- Gratuit pour les personnes de 70 ans dans l'année et plus.
- 32 € pour les personnes de moins de 70 ans qui ont participé au repas.

Le repas a été servi par l'Auberge Jeanne d'Arc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Fixe la participation financière au repas des aînés comme mentionné ci-dessus **et** accepte l'encaissement de ces sommes qui seront affectées au compte 7588.

3. [Demande de subvention à l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 – Projet : Création du centre technique municipal mutualisé avec le SDIS](#)

Considérant que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 vise à financer les projets d'investissements des communes et EPCI, notamment le maintien des services à la population en milieu rural et les projets mutualisés et/ou partagés ;

Considérant la nécessité de remplacer le centre technique municipal. En effet, les conditions de travail des agents techniques sont dégradées. Les locaux actuels sont basés dans un bâtiment hors d'âge, vétuste et inadapté, dépourvu d'eau et de sanitaire ;

Considérant le souhait des élus départements et municipaux de mutualiser ce projet avec le SDIS ;

Monsieur le Maire propose la création du centre technique municipal 2024 comme indiqué ci-dessous, afin que ce dernier soit pris en compte dans le cadre de la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 :

Dépenses / € (estimatif)		Recettes / € (demandées)	
➤ Achat terrain	60 000,00 €	➤ Etat	40 %
➤ Construction	373 760,00 €	➤ Département	
		FDSR Socle	2 %
		FSDR Projet	33 %
		➤ CCTVI Fonds de concours général	5 %
		➤ AUTOFINANCEMENT	20 %
Total des dépenses	433 760,00 €	Total des recettes	433 760,00 €

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Approuve le programme 2024 relatif à la création du centre technique municipal, comme indiqué ci-dessus

Autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2024

Autorise Monsieur Le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

Décide d'inscrire les crédits aux BP 2024

4. [Création du centre technique municipal mutualisé avec le SDIS – Demande de subvention FDSR « Socle » + « Projet »](#)

Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour la commune de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) ; il propose de présenter à ce titre le projet de création du centre technique municipal mutualisé avec le SDIS dans le cadre de l'enveloppe socle et projet.

Le coût global du projet est estimé à 433 760 € HT.

Il propose également un plan de financement de cet aménagement

Dépenses / € (estimatif)		Recettes / € (demandées)	
➤ Achat terrain	60 000,00 €	➤ Etat	40 %
➤ Construction	373 760,00 €	➤ Département	
		FDSR Socle	2 %
		FDSR Projet	33 %
		➤ CCTVI Fonds de concours général	5 %
		➤ AUTOFINANCEMENT	20 %
Total des dépenses	433 760,00 €	Total des recettes	433 760,00 €

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Approuve le programme 2024 relatif à la création du centre technique municipal, comme indiqué ci-dessus
Autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Fonds Départementaux de Solidarité Rurale.

Autorise Monsieur Le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

Décide d'inscrire les crédits aux BP 2024

5. [Demande de subvention à l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 – Projet : Défense extérieure contre l'incendie](#)

Considérant que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 vise à financer les projets d'investissements des communes et EPCI, notamment la contribution à l'amélioration des dispositifs de défense contre les incendies en zone rurale.

Considérant la nécessité de poursuivre la volonté de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, d'une part, et de continuer à recouvrir des zones blanches et hameaux non desservis en moyen de défense contre l'incendie, d'autre part,

Monsieur le Maire propose le programme défense incendie 2024 comme indiqué ci-dessous, afin que ce dernier soit pris en compte dans le cadre de la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024

Dépenses / €		Recettes / €	
➤ Achat d'une citerne souple de 120m3	3 445,97 €	➤ Etat	5 215,00 €
➤ Terrassement pour installation de la citerne	5 245,00 €	➤ AUTOFINANCEMENT	3 475,97 €
Total des dépenses	8 690,97 €	Total des recettes	8 690,97 €

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Approuve le programme 2024 relatif à la défense incendie sur l'ensemble du territoire, comme indiqué ci-dessus

Autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2024

Autorise Monsieur Le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

Décide d'inscrire les crédits aux BP 2024

6. Acquisition de délaissés de voirie aux abords de la ligne LGV

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Vu l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 permettant aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie)

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu. Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Considérant la création d'un groupe de travail mixte élus et citoyens qui s'est réuni les 18 septembre et 16 octobre 2023, qui a sélectionné le potentiel énergétique sur tout le territoire de Sainte Catherine.

Considérant que le groupe de travail a fait une proposition de carte de zones d'accélération : biomasse, biogaz, solaire et photovoltaïque, station d'épuration présentée à la population en réunion publique le 20 novembre 2023.

Considérant que ces projets de carte ont été publiés sur le site internet et l'application Panneau Pocket le 21 novembre 2023.

Considérant que les collectivités doivent rendre leur proposition avant le 31 décembre 2023 ;

Considérant que ces projets de carte devront être retranscrits sur un portail ouvert par l'Etat dans les semaines à venir ;

Il est proposé au conseil municipal de valider les cartes jointes en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Approuve les cartes proposées jointes en annexe

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

7. Questions diverses

Madame Thomas Karelle fait part de sa crainte concernant la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine au vu des effectifs de cette année et de ceux à venir.

Madame Orvain Marie-Agnès indique que le bus numérique, en collaboration avec la CCTVI, était présent le lundi 4 décembre 2023 sur le parking de la salle des Lisses. 2 ateliers ont été proposés aux personnes de plus de 60 ans, sur inscription, ainsi que pour 3 classes de l'école.

Points sur les projets en cours :

- . Lotissement Vigne des Bodins
- . Création centre technique municipal
- . Adressage / Chemins ruraux
- . Bâche incendie 2024

Présentation du rapport d'activité 2022 du SIEIL (Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre et Loire) et de ses différentes missions :

- . Le service public de l'électricité
- . Extension des réseaux électriques
- . Renforcement et sécurisation des réseaux électriques
- . Dissimulation des réseaux électriques
- . Entretien des postes de transformation
- . Le contrôle des concessions d'énergies
- . Le service public du gaz
- . L'éclairage public
- . Le Système d'Information Géographique (SIG)
- . Le Plan Corps de Rue Simplifiée (PCRS)

Présentation du rapport d'activité 2022 de la CCTVI (Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre) et de ses différentes actions avec :

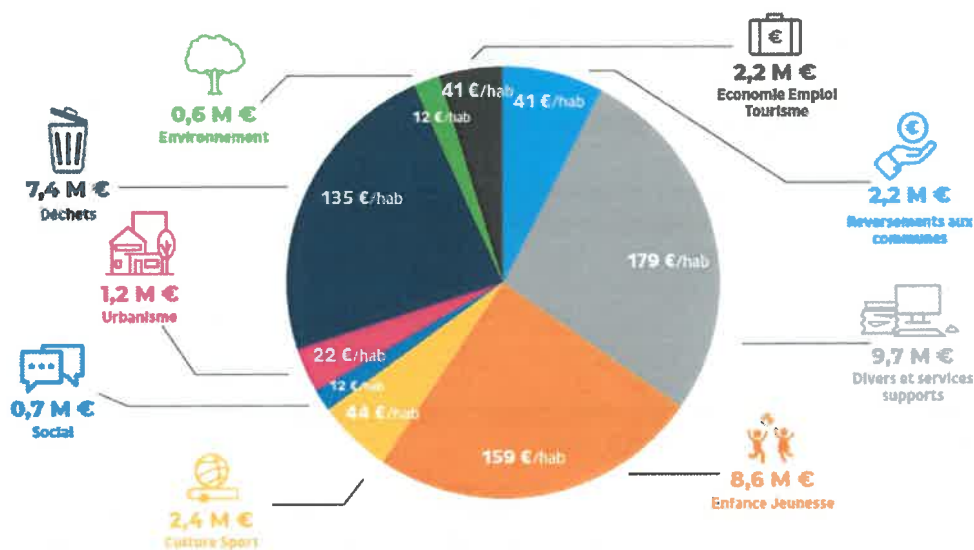
. Le pole Aménagement et Attractivité du territoire qui regroupe le développement économique (Grands projets ; Soutien et lien avec les entreprises), l'agriculture – alimentation ; l'entretien et maintenance du patrimoine ; la construction – réhabilitation du patrimoine ; l'urbanisme ; le tourisme ; les sports ; la mobilité ; la transition écologique ; l'hydrogène ; les déchets ménagers ; l'assainissement ; l'eau potable et GEMAPI.

. Le pole Population qui recense le projet éducatif ; la petite enfance (0-3 ans) ; l'enfance (3-13 ans) ; la jeunesse (14-20 ans) ; l'offre France services ; le conseiller numérique ; le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) et la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) ; le contrat local santé ; les logements d'urgence ; la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; la culture ; le transport scolaire et la lecture publique gratuite.

. Le pole Moyens Généraux qui recense l'accueil et le standard ; les ressources humaines ; l'informatique et la dématérialisation ; la communication et les politiques contractuelles.

. Le rapport financier annuel :

LA RÉPARTITION DU BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE



Monsieur Pierre Brault annonce à l'assemblée qu'il démissionne de son poste de 1^{er} adjoint mais reste conseiller municipal. Il précise qu'il n'y a aucun conflit avec les élus en place.

AGENDA :

13 décembre 2023 : Réunion publique portant sur la modification du PLU

14 décembre 2023 > 4 janvier 2024 : Illumination des décorations de Noël uniquement dans la rue Boucicault

15 décembre 2023 : Spectacle de Noël organisée par l'APE

18 janvier 2024 > 17 février 2024 : Recensement de la population

19 janvier 2024 : Vœux de la municipalité

26 et 27 janvier 2024 : Distribution des sacs jaunes

Prochain conseil municipal le Lundi 8 Janvier 2024 à 20h00

Fin de séance à 22h00

LE MAIRE

Jean-Michel PAGE



SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Karine GOUSSAL